BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 026-2004/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT DE DEVELOPPEMENT CONCLU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU QUATRIEME PROJET D'APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (CASRP 4)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 25 mai 2004
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de crédit de développement conclu entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du quatrième projet d'appui à la réduction de la pauvreté (CASRP 4).

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 25 mai 2004.

Le Président

BURKINA FASO

Roch Marc Christian KABORE

Président de l'Assemblée Nationale

Le Secrétaire de séance

Toussaint Abel COULIBALY